



MONSIEUR ANDRÉ MANDEMENT  
MAIRE DE MURET  
27, RUE DE CASTELVIELH  
BP 60207  
31 605 MURET CEDEX

*Olyba  
CDST  
maire*

Réf : SB.JB.SD.2019\_330  
Pôle Territoire / service urbanisme  
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES  
Tél : 05 61 10 42 69

Toulouse, le 29 octobre 2019

**Siège social**  
32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Antennes**  
Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 Fronton  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque  
31460 Caraman  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes  
31605 Muret Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot  
31800 St-Gaudens  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

**Objet : 10<sup>ème</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 30 septembre 2019, vous nous avez transmis le dossier concernant la 10<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification prévoit :

- La création de nouveaux emplacements réservés pour permettre la réalisation de mode de circulation doux et la sécurisation de certains secteurs,
- La suppression d'emplacements réservés,
- La modification de deux emplacements réservés,
- des ajustements du règlement sur les zones U et AU.

Parmi les nouveaux emplacements réservés créés, certains d'entre eux impactent des parcelles utilisées par l'agriculture.

Ces impacts même s'ils sont limités en termes de surfaces ne sont pas suffisamment précisés dans le dossier : surfaces concernées, conséquences sur les configurations du parcellaire : modification des accès aux parcelles agricoles, création d'espaces réduits inexploitable par les engins agricoles.

Par ailleurs les aménagements prévus (gabarits), ont-ils pris en compte les contraintes de circulation des engins agricoles (largeurs les voiries aménagés et taille des ronds-points, ... ?

Nous ne sommes pas opposés à la réalisation des aménagements de voiries prévus par la commune pour sécuriser les axes de circulation. Cependant, nous demandons que le dossier soit complété pour préciser les points évoqués ci-dessus : impacts sur les surfaces agricoles et prise en compte des circulations agricoles dans les aménagements prévus.

En conséquence, nous formulons **un avis favorable** au projet de 10<sup>ème</sup> modification de votre PLU, sous réserve que le dossier soit complété pour évaluer les conséquences du projet sur l'agriculture.

Nous souhaitons être informés de la suite qui sera donnée au présent avis.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Serge BOUSCATEL,  
**Président**



*Serge Boussacatel*